

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.07/09

Pour une pédagogie du courage citoyen

M. Dominique Baettig, UDC

L'UDC affirme qu'il est certainement salutaire de porter témoignage des horreurs de la dernière guerre mondiale, mais que l'on pourrait aussi légitimement parler de l'usage de la bombe atomique à Hiroshima et Nagasaki, des prisonniers politiques du Goulag, etc, et suit une longue liste qui se termine par les victimes des bombardements dans les conflits récents. Et l'auteur d'ajouter qu'aborder de tels sujets pourrait fâcher ceux qui les commettent. Il laisse donc entendre que c'est la peur qui empêche l'école d'ouvrir d'autres mémoires plus actuelles que la Shoah. Il demande enfin si le Conseil communal envisage d'ouvrir d'autres mémoires que celle d'Auschwitz.

D'emblée, le Conseil communal informe l'auteur de la question que celle-ci concerne le Collège et le Service de l'enseignement. Le Conseil communal n'a pas compétence pour intervenir dans le contenu des programmes scolaires. Toutefois, en sa qualité de Président de la Communauté du Collège de Delémont, le conseiller communal en charge du Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement ne manque pas, à l'occasion, de suggérer l'abord de diverses problématiques. Il ne s'agit cependant que de suggestions.

Le Conseil communal en reste là dans sa réponse en relevant qu'il doute que ce soit la peur qui définisse les programmes d'histoire, et il ne comprend pas le sens de la démarche de l'UDC qui persifle sur un sujet délicat et complexe, mélangeant événements actuels et histoire. Ce sujet mérite un traitement plus sérieux et approfondi qu'à l'évidence la question écrite veut ignorer.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 17 août 2009